Règlement Particulier des Epreuves (RPE)

Coupe île de France (CIF)

M15 féminine et M15 masculine Saison sportive : 2021/2022



Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76 🖃 crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, mardi 07 décembre 2021

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Coupe île de France M15
Catégorie	M15
Abréviation	CIF M15
Code des divisions	M15 F: CMF - M15 M: CMM
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin / Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	- M15 F : 28 équipes - M15 M : 34 équipes
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité
Nombre d'UF comptabilisées pour les DAF régionales (minimum 3 tours)	0,5 UF par équipe
Date limite d'engagement	14 novembre 2021

Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	Compétition volley-Ball
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Oui
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Date limite de qualification pour les licences mutations	illimité (voir règlement des mutations)
Catégories autorisées	
M15	oui
M13 avec simple surclassement	oui

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraineur et les entraineurs adjoints	Encadrement « Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin , le kinésithérapeute , l' ostéopathe ou le préparateur physique (accompagné des diplômes nécessaires)	Encadrement « Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' Arbitre	Encadrement « Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Marqueur	Encadrement « Dirigeant » ou Encadrement « Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Responsable de salle (recommandé)	Encadrement (toute option)
Type de licence autorisée pour le Référent Sanitaire COVID	Encadrement (hors option PASS BENEVOLE)

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille	e de match)
Nombre maximum de joueus (ses) mutés (ées)	2
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 45 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité

Un(e) joueur (se) ne pourra pas participer à la coupe île de France jeune, quel que soit la catégorie, dans 2 GSA différents.

Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres	Dimanche
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Dimanche : 09h00 à 10h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Samedi : 13h00 à15h00 Dimanche : 13h00 à 15h00
Dates des tours de la coupe île de France M15 Féminine et M15 Masculine :	Les dimanches : - 5 décembre 2021 - 23 janvier 2022 - 13 mars 2022 - 10 avril 2022
Date des phases finales de la CIF M15 F et M (le lieu sera défini ultérieurement)	dimanche 22 mai 2022 (à partir de 10h00)
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse :

- Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure après l'accord des GSA concernés.

Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

Mot de passe	VOLLEY
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi ou du dimanche	Avant dimanche 0h00 (minuit)
GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur

Le GSA recevant est dans l'obligation de tenir une feuille de match papier (de type Régionale « plateau ») à télécharger sur le site de la LIFvolley : **Cliquer ICI**

Ou une feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur).

Pour la feuille de match papier :

De la scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard le lundi 14H00 pour les rencontres du weekend et le lendemain de la journée de compétition pour les rencontres en semaine.

Pour la FDME simplifiée (sans marqueur):

De la télécharger sur le site fédéral au plus tard le lundi 14h00 pour les rencontres du week-end et le lendemain de la journée de compétition pour les rencontres en semaine.

En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2021/2022).

Art. 8 Feuille de match

Le GSA recevant à la possibilité d'utiliser la <u>feuille de match électronique simplifiée</u> (sans marqueur) pour les tours de la coupe île de France.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la <u>feuille de match papier de type régionale « Plateau » devra être utilisée</u>.

La feuille de match « papier ou électronique » est remise par l'organisateur de la rencontre au représentant de l'équipe adverse à son arrivée. Celui-ci la complète à l'aide des fiches de composition d'équipes remises par chaque équipe.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match: si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2021/2022)

Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	Н
Présence des arbitres le cas échéant	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai maximum entre 2 rencontres du même tournoi (sauf accord entre le GSA organisateur et les GSA participants)	30 minutes

Art. 10 Formule sportive / Droit sportif

- Ordre des matchs :
 - Poule à 3 équipes / 1 terrain : 2 matchs pour chaque équipe
 - Match n°1: équipe recevant / équipe la plus proche
 - Match n°2 : équipe la plus loin / équipe la plus proche
 - Match n°3 : équipe recevant / équipe la plus loin
 - Poule à 4 équipes / 2 terrains : 3 matchs pour chaque équipe
- L'épreuve se déroulera en matchs «Aller Simple», poules de 3 ou de 4 équipes : système éliminatoire :
 - En poules de 3 avec 1 ou 2 éliminations par poule et par tour,
 - En poules de 4 avec 1, 2 ou 3 éliminations par poule et par tour.
- En fonction du nombre d'équipes engagées par catégorie, et du nombre d'équipes éliminées de la Coupe de France reversées en Coupe île de France, la formule sportive sera définie par la CRS et communiquée aux GSA concernés avant chaque tour de la CIF.
- La CRS procèdera à des éventuels repêchages selon le nombre d'équipes engagées à chaque tour de la CIF.
- Chaque GSA ne pourra qualifier qu'une seule équipe pour la phase finale de la coupe île de France dans chaque catégorie.
- Le nombre des équipes qualifiées pour la phase finale de la CIF M15 féminine est de 9.
- Le nombre des équipes qualifiées pour la phase finale de la CIF M15 masculine est de 9.

Les équipes éliminées du 6ème et du 7ème tour et éventuellement du 8ème tour de la Coupe de France, <u>ne seront pas reversées</u> en coupe île de France même si l'engagement a été saisi.

Art. 11 Points et classement

Les rencontres auront lieu en 2 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points) :

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

- En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :
- Le nombre de victoires ;
- Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus ;
- Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus ;
- Le résultat de la rencontre direct.

Art. 12 Temps morts

- Temps morts techniques : <u>pas de temps morts techniques</u>.
- 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

Art 13.1 Qualification des joueurs (ses):

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence Encadrant « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.).

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraineur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) :

Du point de vue de la qualification des joueurs (ses), <u>chaque match doit être considéré comme</u> <u>une entité à part</u>.

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant. Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

Art 13.2 - Licence:

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter **les licences du collectif sans photo** sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). <u>Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre.</u>

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 13.3 Simple-Surclassement:

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

Art. 14 Particularité des GSA ayant 2 équipes dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont deux équipes (1 et 2) dans la même catégorie, c'est la règle des catégories A et B qui s'applique :

- 1- Catégorie A = Joueurs (ses) appartenant à l'équipe 1 :
 - tout (e)joueur (se) inscrit (e) sur la première feuille de match de l'équipe 1,
 - tout (e) joueur (se) de catégorie B ayant participé (e) à 3 rencontres de l'équipe 1 (sauf la première, consécutives ou non).
- 2- Catégorie B = Joueurs appartenant à l'équipe 2 :
 - tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 2,
 - tout joueur de catégorie A n'ayant pas participé aux 3 dernières rencontres de l'équipe 1.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

Art. 15 Arbitrage

En cas de compétition non encadrée par la CRA:

- Plateau à 3 équipes : l'arbitrage est obligatoirement assuré par <u>le GSA recevant</u>, sauf accord entre les équipes concernées par la rencontre.
- Plateau à 4 équipes: l'arbitrage est assuré par les équipes concernées par la rencontre.
- Rencontre à deux équipes : l'arbitrage est assuré par le GSA recevant, sauf accord entre les équipes concernées par la rencontre.

Le GSA présentant un arbitre non licencié ou titulaire d'une licence non homologuée pour l'une de ces fonctions s'expose aux sanctions sportives et financières prévues dans les cas de participants NON LICENCIES aux épreuves officielles.

Art. 16 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M15 F : 2m10 M15 M : 2m24

Art. 17 Forfait

L'équipe forfait lors de l'un des tours de la coupe île de France sera éliminée de la compétition. Elle pourra s'acquitter d'une amende - voir document des Montants des Amendes et Droits 2021/2022 (Décision de la CRS).

En cas de forfait d'une équipe lors d'un tour de la coupe île de France, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (2/F: 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraineur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1er responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente seront déclarées forfaits et éliminées de la CIF, elles pourront s'acquitter d'une amende financière prévue au MAD 2021/2022.

Art. 18 Bonus DAF

Un bonus DAF de $\frac{1}{2}$ UF sera accordé aux équipes engagées en CIF qualifiées au minimum au $3^{\text{ème}}$ tour de la CIF (2 équipes maximum par GSA).

Dans le cas d'un forfait, le bonus DAF ne sera pas comptabilisé.

ANNEXE: Catégories d'âges – 2021/2022

Terrate Surchasser Triple Surchasser Strick Surc	22 ans 84 550(1)	ories ci-dessous 2003 2002 2 MZ1 Filet 3,24 m. Terroin 9m. x 18m. Terroin 9m in 18m. autorise autorise autorise autorise autorise autorise	s catégori	Smith Sundanament Smith Sundanament Smith Sundanament	200									- 2 5 5	M21(2) + SEN(1)	4	2000
Terrole Ser. X 28 Triple Surdassement Strate Sertament Strate	SSOUS POUI 2 2001 1 1 24 m. x18m. x18m. x18m.	ies ci-des N 200 N 200 Filet 2.3 Terroin 9m. autor autor autor	atégori basa	ordassement undassement	201									5 45 5			
Terrate Ser. X 18 Terrate Ser. X 18 Triple Surdassement Sirah Sartamanare Sirah Sartamanare Sirah Sartamanare	SSOUS POUI 2 2001 1 1 24 m. x 18m. x 18m. x surtisusment / b surtisusment	ies ci-des 3 200 M22 Filet 2.3 Terroin 9m. autor autor autor autor	atégori basa	and deserment furnishment	200.0												2001
Terrale Ser. X 28 Triple Surdassement Sirgh Sertimenent	SSOUS POUI 2 2001 1 1 24 m. 24 m.	ries ci-des 200 M22 Filet 2.2.2 Filet 2.2.2 Terroin 9m. M22 M36: Bouchis strain simple suntor suntor suntor suntor	atégori Day	undassement undassement	200							l			1		2002
Terrate Sea X 2 Sea m. Terrate Sea X 2 Sea m. Triple Surchscement Sirgle Sectionsment Sirgle Sectionsment Sirgle Sectionsment	SSOUS POUI 2 2001 1 1 24 m. 34 fm. 34 Sim. 34 Sim. 54 Surtisuument / 64 field 64 field 65 field 66 field 66 field	Pies ci-de: N22 Filet 2,1 Terroin 9m. Terroin 9m. Laig - Bushis enternet Simple autor autor	atégori	undassement Sandassement	200										M21(1)	19 ans	2003
Terrale Ser. X 28 Terrale Ser. X 28 Trail Trail Simple Seritament Simple Seritament	SSOUS POUI 2 Z001 1 1 24 m. 24 m. 24 surfacement / 4 surfacement / 4 surfacement / 4 surfacement / 4 surfacement / 4 surfacement / 64 fixed	Pes ci-de: N21 Filet 2,1 Terroin 9m. Terroin 9m. autor autor autor	atégori	ardassement Sandassement										-		38 ans	2004
Terrale Set X 25 Terrale Set X 25 Tirgle Surdassement	SSOUS POUI 2 Z001 1 1 2d m. 3d m. 3 x 18m. 3 x 18m. 4 surchausement / is surchausement	ies ci-des N21 Filet 2.3 Terroin Sm. Terroin Sm. A sale: Baudas chambant Simula autor autor	atégori	in the land assemble for dassemble for dasse										-	M18(2)	17 ans	2005
Terrale Sm. X IS Terrale Sm. X IS Triple Triple	SSOUS POUI 2 Z001 1 1 24 m. C. X.18m. Surdausement /	ies ci-dei	atégori 20	ordassament Surdassament	1000)	u		2006
Terrate Sm. X IS	SSOUS POUR 2 ZOO1 1 1 24 m 3.4 15/m	ies ci-dei	atégori 20	nor the sament	Simple Sunday									3	M15(2)	15 ans	2007
Terrole Sm. X IS	2 2001 1 1 24 m.	ies ci-dei na 200 naz Filet 2.3	atégori 20	merchon.	Simple									4			2008
Terrale Sm. X 28	2 2001 1 1 24m.	ies ci-dei nos 2000 wzz Filet 2.1 Terroin 9m	atégori 20	and the same	6	Simple Surclassement	Simple	77						4	M13(2)	13 ans	2009
Terrale Sm. X 28	2 2001 1 24m.	ies ci-dei 03 200 M22 Filet 2.1 Terroin 9m	atégori 20			Simple Surclassiment	Sample			3				-		П	2010
Terrole Sm. X 28	2 2001 1 24 m. 1 x 18m.	ites ci-des 03 200 MZ Filet 2.1	atégori 20					autorise	111		L	l	l	15	M11(2)		2011
Terrale Sm. X 28	2 2001 1 1 24 m.	ies ci-de: 103 200 103 200 104 105 105 106 107 107 107 107 107 107 107 107 107 107	atégori			meror crido		autoroso						-			2012
Terrate Sm. X 18	2 2001 1 1 24 m.	ies ci-dei 200 MZ Filet 2.1 Terroin 9m	o4 zo					numerous autum	nduse	account					ı	sans.	5T07
Ferrole Ser. X 18	22 2001 1 1 24 m.	ies ci-dei 200 MZ Filet 2.1	catégor 20			namifolio .	-	Semple Surrisessement	- idase	autorise							2014
Fernale Ser. X 18	22 2001 24 m.	ies ci-dei 200 M2 Filet 2,1 Terrain 9m	catégor 04 20				ľ			Attended and define	Towns design	density and see				ı	2015
Ferrale Ser. X 18	SSOUS POUI	ies ci-des 103 200 103 200 MZI Filet 23	catégor o4 20			S	I			Consult Consultations	Secretary Surrelandament	Constant Con			friend friend	T all a	2010
ries alam.	ssous pour	iles ci-de	catégor 64 20	TOTAL STATE STATE	marran	review and, x John		TETTER FOLK 4501.		PERIONE SWILL & Julie.	Tacconomic	Consider		l	ı	ı	3016
	ssous pour	ries ci-de	atégor 04 20	CHEST THE CHILL	1	CHEL STORM.		riner 2, auren.	+	THE 4,35 m.				T	2 C	COMMUNICAL	
SENIORES MASTERS	ssous pou	ries ci-de	catégor 204 20	M18		W15		MIS		MII	10	MS	BABY/M7	BA			
<=2000 <=1981	ssous pou	ries ci-de	catégor	2005 20	2006	8 2007	2008	2009	2010	2012 2011	2013	2014	>=2016 2015	>=201	022	2021 / 2022	
														5		N.	2000
autorisé	-30													3)		21 ans	2001
autorisé														2)		20 ans	2002
autorisé														(1)	M21(1)		2003
Simple Sardiessement	ise	autorise	4000	600	60									-			2004
Simple surdamentari	ise.	autor												2)			2005
Wat S. Rey : Disuster	isé	autorisé												0	-		2006
Surclassement	tement Simple surclassement			Simple Sundassement	Simple 5									2)			2007
Triple	Née: Double Surchassement /		A SHAPE IN	Simple Sundassement	Simple			-						-	_	14 ans	2008
Interdiction	13000					Simple Surclassement	Simple							2	M13(2)		2009
			N.			Simple Surclassement	Simple							9	ш		2010
						DESCRIPTION OF THE PERSON OF T	5	autorisé						2)	_		2011
								autorisé						7	M11(1)	10 ans	2012
	322	3033				CHARGEOGRAPH.	3	Simple Surclassement	Simple	autorisé		100					2013
	à	1						Simple Surclassement	Simple	autorisé			700	-			2014
	-		1						100	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Sur		3	M7(2)	7 ans	2015
S. S	00	State	(a))	48		313			1	Simple Surplessement	classement	Simple Surclass			- 1	- 1	2016
Terrain 9m, x 18m.	. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	er er	Terrain 9m. x 18m	Terrain	Terrpin 9m. X 18m.		Terrain 7m, X 14m		Terrain 5m, x 10m.			"				
et 2,43	43 m.	Filet 2,43 m.		Filet 2,35 m.	File	Filet 2,24 m.	F0	Filet 2.10 m.	10	Filet 1,95 m.			\		INS	MASCULINS	
,	1	MZI		MIS		M15	el)	MIJ		MII	9	6W	BABY/M7	BAI			
<=2000 <=1981	2001	2003 2002	-	2005 2004	2006	8 2007	2008	2009	2010	2012 2011	2013	2014	6 2015	>=2016	022	2021 / 2022	

